Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 20 (1932)

Heft: 85

Artikel: Justice et amour Autor: Berthoud, Aloys

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-380225

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JUSTICE ET AMOUR

Chacun sait que l'idée du bien a énormément varié suivant les époques et les pays, et cela jusqu'à nos jours. Le rapprochement des deux notions de justice et d'amour nous en fournira une nouvelle preuve.

Pour l'antiquité païenne, grecque et romaine, toute la morale pouvait se résumer dans l'idée de justice, parce que, la politique dominant tout, le devoir commandait l'obéissance aux lois de l'Etat, le respect des droits du citoyen, et bornait là son empire. Aussi, en dépit de quelques belles sentences isolées, disséminées çà et là dans les œuvres des sages, les anciens ne se sont pas élevés à la notion de l'amour, envisagé comme élément essentiel de la vie de l'âme. La langue grecque n'avait même pas de terme équivalent, si riche qu'elle fût, pour exprimer toutes les nuances de la pensée. Ni le mot agapé, ni le mot charis ne correspondent exactement à ce que nous entendons par les vertus de l'amour et de la charité, ou, comme on dit aujourd'hui en style laïque, de l'altruisme. Il a fallu que ces vocables passassent par le moule de la Révélation biblique et reçussent, en quelque sorte, le baptême chrétien pour revêtir leur signification actuelle. C'est l'Evangile qui a créé la morale de l'amour.

L'Ancien Testament, sans doute, avait déjà dit: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (Lév. XIX, 18); mais le membre de la race élue, l'Israélite, était seul qualifié de «prochain» ou de «frère»; et cette affection particulariste n'excluait nullement la haine cordiale des ennemis, qui s'exhale, par exemple, de certains

psaumes. Seul le christianisme a fait de l'amour l'objet principal du commandement, la substance même de la vie morale, le «sommaire de la Loi» (Marc XII, 29-31).

La grande question qu'il s'agit de résoudre — grande, parce que la vie de l'âme en dépend — est celle-ci : quel rapport faut-il établir entre les deux notions de justice et d'amour ? Pour déterminer ce rapport, nous avons à faire trois choses : poser nettement les termes du problème ; analyser les faits psychologiques y relatifs ; formuler les principes rationnels qui se dégagent de ces faits.

I. LE PROBLÈME.

Toute la morale gravite autour de ces deux idées essentielles: la justice et l'amour. La plupart des penseurs sont d'accord sur ce point, mais avec des divergences significatives que nous allons marquer par quelques citations. Ce sera le meilleur moyen de fixer les termes du problème et d'en faire saillir les difficultés.

Nous lisons ce qui suit dans le Cours de morale (inédit) du professeur Ch. Bois, doyen de Montauban: « La justice elle-même n'est qu'une forme de l'amour ». Et plus loin: « L'amour a pour première conséquence la justice, c'est-à-dire le respect des droits individuels ». C'est fort bien: celui qui aime respecte son objet. Mais alors, pour respecter également les droits de tous les individus, ne faudrait-il pas les aimer tous également? Et la chose est-elle possible? L'amour n'a-t-il pas quelque chose de partial et d'exclusif? N'est-il pas dans sa nature de favoriser certains êtres et de s'attacher à eux par des liens d'autant plus étroits qu'il se donne plus entièrement? Et s'il ne doit pas avoir de préférences, où sont les motifs de cette interdiction? On oublie de nous l'apprendre.

Un théologien vaudois qui fut professeur de dogmatique à l'Académie de Lausanne, Louis Durand (1), critiquant les vues de Ch. Bois sur l'expiation, lui reproche une conception que semblent contredire les lignes citées plus haut. Du même coup, il nous révèle avec une certaine crudité son opinion personnelle sur les deux notions en cause:

«Dans ces vues», dit-il, « on retrouve un reste de ce déplorable dualisme de la justice et de l'amour, qui est le premier mensonge de la théorie traditionnelle. La Justice, la Loi, est encore là comme une

⁽¹⁾ Frère du poète Henri Durand.

sorte de fatum, avec lequel l'amour doit commencer par s'arranger, avant de déployer ses effets.»(1)

Ainsi, d'après M. Durand, l'amour n'a de compte à rendre à personne, la justice n'étant pas une norme distincte de l'amour.

Voici, en revanche, comment s'exprime Edmond Schérer dans son Cours de morale de 1846-1847: « Les deux points cardinaux de la vie chrétienne, considérés quant à son développement dans le milieu social, sont la justice et l'amour. Ce sont deux principes appelés à se tempérer réciproquement... L'un ou l'autre est appelé à dominer selon les circonstances, non point accidentellement ou capricieusement, mais en vertu de leur nature respective ».

Ici, nous avons deux principes nettement opposés et corrélatifs, ayant chacun sa sphère particulière. Il est vrai qu'on nous transporte dans le domaine social; mais la justice n'est-elle autre chose qu'une vertu sociale? Et même quand nous sommes lésés dans nos droits, quand la justice pénale doit suivre son cours, cela signifie-t-il que l'amour ne doit plus régner en maître dans nos âmes? Faut-il que l'un des éléments soit en baisse, pour que l'autre soit mis en vigueur?... Rien ne serait plus désastreux pour la vie morale que le système de bascule imaginé par Schérer! Cet écrivain nous paraît confondre la loi morale et la loi civile, le devoir de l'individu et le devoir de l'Etat.

On se souvient que Ch. Renouvier, le philosophe du néo-criticisme, et Ch. Secrétan, le philosophe de la liberté, s'étant liés d'amitié vers 1843, ont longuement discuté le problème qui nous occupe (voir leur Correspondance). Courtoise controverse, qui ne laissait pas d'accuser deux mentalités fort différentes! Le premier, à l'exemple de Kant, voulait s'en tenir à l'idée de justice, tandis que le second soulignait avec complaisance la valeur intrinsèque de l'amour... Il semble bien que, malgré leur vif désir de se rejoindre, il y ait toujours eu, entre nos deux penseurs, plus qu'une nuance: un quid irréductible.

Rappellerai-je l'opinion du littérateur Emile Faguet, de l'Académie française? Elle est à la fois curieuse par les méprises qu'elle trahit et touchante par son effort de compréhension chrétienne. Dans son fameux volume sur la Démission de la morale (Paris 1910), nous relevons ces traits:

« Le premier qui ait dit dans le monde qu'il fallait aimer Dieu, c'est Jésus (?). L'amour de Dieu est la grande invention du christia-

(1) Revue de théologie et de philosophie, juillet 1889, p. 352.

nisme... Dieu était changé. La morale l'était du même coup... La substitution du Dieu père à Dieu roi amène la substitution de l'idée de fraternité à l'idée de justice (?)»

» Aussi l'idée de justice est-elle souvent méprisée et raillée (?) dans l'Evangile, et c'est à l'idée d'amour, de fraternité qu'il tend tout entier. La seconde grande invention de Jésus est d'avoir passé par delà l'idée de justice, considérée comme inférieure (?), pour installer la morale dans l'amour. » (p. 22, 23)

Enfin, pour ne parler que des morts, comment négligerais-je de citer Vinet qui, au XIXe siècle, a vu plus clair que tout autre dans les questions de morale religieuse? Il faudrait transcrire ici son beau discours sur La fin et le commencement de la loi (1). Il dit textuellement : « La justice a une réalité, une substance, indépendamment de l'amour; et il y aurait non seulement erreur, mais péril à l'oublier... La justice est quelque chose à part et en soi; et bien qu'elle ne puisse être accomplie que par la charité, elle n'est pas la charité... La justice est plus rare que l'amour, parce qu'elle est plus difficile, parce qu'elle coûte davantage, parce qu'elle délecte moins. Le bien est un, comme la charité est une. La justice est à la charité ce que le tronc est à la racine... La justice est une partie essentielle de la charité; la charité n'est même qu'une justice supérieure, une justice sublime, mais une justice enfin... La charité vraie croit n'être que justice, comme aussi elle n'est que justice... Ne séparez donc point ce que Dieu a si étroitement uni; et dites-vous bien qu'il n'y a point de justice complète sans la charité, ni de charité vraie sans la justice ».

Il est infiniment regrettable que le grand penseur chrétien n'ait pas systématisé ses idées sur cet important problème. Il ne pouvait le faire dans une prédication: au point de vue de la rigueur scientifique, c'est une étude inachevée. D'après lui, la justice et l'amour sont deux choses à la fois distinctes et inséparables. Voilà le point essentiel et, certes, la conscience chrétienne a le pressentiment qu'il a vu juste, que c'est bien dans cette direction qu'il faut chercher la clef de l'énigme. Mais la solution elle-même, il ne l'a pas exposée. Il ne nous explique pas suffisamment la raison d'être de cette dualité (je ne dis pas «dualisme» à l'instar de M. Durand) de la justice et de l'amour, et nous nous demandons encore quelle est la formule exacte de leurs rapports.

Toutes ces citations, auxquelles il serait facile d'en ajouter d'au-

⁽¹⁾ Nouveaux discours, p. 434 (1e édition); voir surtout p. 451 à 462.

tres, tirées d'auteurs contemporains, permettent de mesurer du regard la gravité et l'obscurité de la question posée. On voit que les esprits sont très divisés sur la valeur respective des deux notions en présence. Les uns les opposent comme les deux plateaux d'une balance, qui doivent, selon les cas, s'élever ou descendre tour à tour. D'autres les confondent par horreur du dualisme, ou du moins les subordonnent tellement l'une à l'autre que l'une des deux est finalement sacrifiée...

Chez les philosophes, l'amour est généralement rejeté dans l'ombre, et la justice exaltée. Au contraire, chez beaucoup de théologiens modernes, c'est l'amour qui absorbe tout, et la justice n'a plus aucun rôle spécial à remplir. Lorsqu'on demande à ceux-ci: Que faites-vous de la justice ? ils répondent qu'elle est impliquée dans l'amour. Et lorsqu'on demande aux premiers: Que faites-vous de l'amour ? ils répliquent, non sans quelque embarras: l'amour est compris dans la justice.

Pourquoi ces divergences, ces tâtonnements, ces hésitations entre deux formules plus ou moins rivales? Dira-t-on qu'après tout elles reviennent au même? Cependant, on ne conçoit guère que chaque élément puisse être à la fois le contenant et le contenu de l'autre. La logique proteste. S'ils ne font qu'un, ils ne sont pas deux, et il faut renoncer à toute tentative de coordination ou de subordination. Encore un coup, pourquoi deux idées au lieu d'une? Ne semble-t-il pas qu'il faille choisir, pour conserver à l'ordre moral son unité?

Au fond, c'est la notion de justice qui, de nos jours, est le plus controversée. On a essayé, sous mille formes, de l'amener à composition, d'en effacer les angles pour l'assimiler à l'amour; mais, rebelle à toutes les manipulations, elle s'obstine à réclamer le droit de vivre à part et de ne dépendre que d'elle-même. Pour se rendre compte d'une telle résistance, il importe, en les confrontant, de noter avec plus de précision le rapport et la différence de ces deux principes moraux, et, à cet effet, de circonscrire le débat.

Ce qui prête aux malentendus chez plusieurs, c'est que le mot de justice éveille des idées de coercition et de châtiment, parce qu'on a devant les yeux son application à la loi civile, son sens juridique et politique. Nous écartons délibérément de notre étude ce qui concerne la justice pénale, qui est du ressort de l'Etat. Loin d'épuiser l'idée de justice, elle n'en est que le revers, l'armure défensive, qui

aurait fort bien pu être inexistante à jamais, sans que la justice en eût moins de majesté. Quel est donc, sur le terrain de la morale *individuelle* qui est le nôtre, quel est le rapport normal entre la justice et l'amour ? Examinons les faits.

2. LES FAITS.

Quand l'opinion publique, suivant l'exemple de l'Ecriture sainte, divise les hommes en deux classes, les justes et les injustes, les bons et les méchants, — elle institue entre les appellations « justes » et « bons » une synonymie évidente. Et pourtant, on sent d'instinct que la justice et la bonté (ou l'amour) sont choses dissemblables. Lorsque, dans la vie ordinaire, on dit de tel homme qu'il est juste, de tel autre qu'il est bon, on entend dépeindre leur physionomie morale, et ce n'est pas indifféremment qu'on emploie ces qualificatifs.

Sans doute, les deux personnages sont également estimables: tous deux sont « gens de bien ». Mais ils font le bien chacun à sa manière, et l'impression qu'on éprouve en leur présence n'est pas identique. L'un commande le respect, l'autre inspire plutôt l'affection. L'homme juste a aisément quelque chose de froid, de gourmé, de compassé, une certaine raideur dans les mouvements: il n'a pas deux poids et deux mesures!

L'homme bon, à son tour, vous accueille avec un sourire. Optimiste par tempérament, il voit partout le beau côté des choses; il est toujours disposé à l'indulgence. Aussi bien, subissant son attrait, plusieurs seraient-ils tentés de s'écrier: «Après tout, qu'avons-nous besoin d'être justes, pourvu que nous soyons bons?» — Soit! mais qu'une affaire épineuse et délicate, que sais-je? une contestation, un procès, vienne troubler votre quiétude, vers qui tournez-vous vos regards? Vous allez consulter l'homme juste et suivez ses avis. L'homme bon vous offre moins de garanties, moins de sécurité... Pourquoi? Il est facile de répondre. L'homme bon se laisse guider par les penchants de son heureuse nature, par les aspirations généreuses, mais toujours mobiles du sentiment. L'homme juste agit d'après des principes; il obéit à une règle, fixe, impérieuse, la loi du devoir. Si vous pouvez dire de l'un: «c'est un cœur d'or!» — vous pouvez dire de l'autre: «c'est une conscience!»

La justice est-elle donc supérieure à l'amour? Attendez! L'homme juste qui ne l'est pas avec son cœur, qui ne l'est pas dans l'amour,

mais simplement par « acquit de conscience », n'est pas un modèle à suivre. Il glisse inévitablement sur la pente du formalisme : les intentions, les pensées secrètes, les sentiments intimes, les mobiles cachés, tout cela n'a pour lui qu'une médiocre importance. Visant par-dessus tout à une attitude correcte, les actes bruts, apparents, sont pour lui l'essentiel. Il faut à sa rigidité une série de préceptes aux contours bien définis, et il s'habitue à ne voir dans la morale qu'un ensemble de mesures restrictives devant lesquelles doit fléchir sa liberté. Il ne conçoit les commandements que sous forme de défenses : la légalité lui suffit.

A quoi donc se réduit sa justice? A un minimum de moralité, audessous duquel il tomberait sous les coups de la loi ...pénale! Il ne dérobe pas, il ne tue pas, — c'est tout. Sa vie morale est plutôt négative; elle consiste proprement à éviter les amendes ou la prison, si ce n'est l'échafaud... Cette tendance, qui d'ailleurs est de tous les temps, a un nom historique: c'est le pharisaïsme, nom de funeste mémoire, qui montre ce que vaut la justice séparée de l'amour.

Alors? C'est l'amour qui est supérieur à la justice? Attendez encore! Supposons maintenant l'amour livré à lui-même, l'amour séparé de la justice, ou, ce qui revient au même, relégué à l'arrière-plan. On se borne, dit-on, à remettre la justice à sa vraie place, en lui attribuant une valeur secondaire; et on la considère volontiers, sinon comme un mal nécessaire, du moins comme une forme inférieure, comme un premier stage de l'amour.

Et l'on ne voit pas que c'est la supprimer, la réduire à l'inaction, l'anéantir de fait que de la rabaisser à ce rôle subordonné! Est-ce que l'inférieur a quelque chose à commander à son supérieur? N'est-ce pas ce dernier qui juge souverainement et agit selon son bon plaisir? La justice est donc frappée d'impuissance et n'a plus qu'à s'incliner devant les caprices de l'amour.

Cette manière d'entendre les choses pourrait avoir les plus graves conséquences. Il serait permis de tromper et de mentir, pourvu qu'on le fasse dans une intention charitable. Le marchand qui falsifie les denrées ou fausse les poids de sa balance, aurait une excuse toute prête : « Je le fais pour avoir de quoi élever ma famille ; ce n'est pas par égoïsme, c'est par amour! » Bref, l'amour effaçant tous les péchés, la propriété ne serait plus un droit inviolable, et les revendications du collectivisme révolutionnaire seraient légitimées. Bien plus, on justifierait la façon profane dont les romanciers à la mode

interprètent, en la dénaturant, une des plus belles paroles de l'Evangile: «Il lui sera beaucoup pardonné, car elle a beaucoup aimé» (Luc vii, 47). Et c'est ainsi que les vices les plus odieux, l'adultère même, seraient blanchis au nom de l'amour!

Théorie monstrueuse, qui renferme logiquement tous les excès sous le couvert des sentiments les plus tendres et les plus généreux! Elle est à la fois séduisante par ses dehors pleins de grâce, perfide par ses insinuations, venimeuse dans ses effets. Il faut y insister. Mettre la justice à un niveau plus bas que l'amour, c'est dire que l'amour échappe au contrôle de la justice. Qu'importe la forme ou l'objet de l'amour, si l'amour est tout, s'il peut suffire à lui seul? Qu'importent les manifestations du sentiment, pourvu que l'on aime?...

Vous répondrez à coup sûr : « Il est clair qu'il faut distinguer entre les amours ; il en est de mauvais comme il en est de purs ». A merveille! Seulement, ce n'est pas « clair » du tout dans votre théorie. N'est-elle pas renversée par votre simple aveu ? Qu'est-ce qui vous oblige à opérer ce triage, et au nom de quelle autorité le ferez-vous ? Où prenez-vous votre règle ? Ce n'est pas dans l'amour lui-même. Ce sentiment, force expansive, n'a point qualité pour se mesurer et se servir à lui-même de régulateur. Le cœur peut s'attacher à tout, au bien et au mal, aux personnes et aux choses... Où est votre critère, pour attribuer à chacun de ces amours, bons ou mauvais, son rang véritable et sa... juste valeur ? Le mot s'impose forcément : toute la question est de savoir si tel amour est juste ou injuste.

Qui donc, je le demande, a le droit d'interdire à la plus touchante des affections, l'amour maternel, d'aller jusqu'à l'idolâtrie? C'est la justice. Car, sans parler de l'Etre qui seul a droit aux adorations de ses créatures, l'amour aveugle d'une mère entrave le développement moral de son enfant, gâte son caractère, le rend impropre aux luttes de la vie et lui cause par là-même un tort irréparable...

Qui ose décréter que l'amour conjugal, légitime entre mari et femme, est criminel en d'autres cas ? La justice. Car, sans parler ici encore des droits méconnus de l'enfant, c'est porter atteinte à la dignité de l'épouse et se dégrader soi-même, que d'assimiler cet amour à un égoïsme bestial, en sacrifiant le respect à la volupté...

Qui nous commande, enfin, d'« aimer Dieu de toute notre âme et notre prochain comme nous-mêmes »? Encore la justice. Elle seule

a le pouvoir de distinguer, d'assigner à chacun son lot dans la hiérarchie universelle. Son invariable mot d'ordre est : cuique suum! Elle veut qu'on « rende à chacun ce qui lui est dû », à qui l'honneur l'honneur, à qui l'impôt l'impôt, à qui l'amour l'amour.

3. LES PRINCIPES.

Le résultat auquel nous conduit l'observation des faits est le suivant : c'est la justice qui organise les relations et distribue les rôles dans l'immense cortège des existences. Elle ordonne et l'amour obéit. Celui-ci n'a de valeur que pour autant qu'il est conforme à celle-là. Nous pouvons donc poser ce principe, trop méconnu de nos jours, mais d'une incalculable portée : c'est la justice qui prête à l'amour son caractère moral. Sans elle, il ne serait plus qu'un entraînement de la sensibilité ou de l'instinct, une inclination de la nature, un penchant aveugle ou arbitraire, et l'on chercherait en vain un seul trait qui le différenciât spécifiquement des passions animales. C'est à la notion du devoir qu'il emprunte l'auguste auréole dont on se plaît à le revêtir ; c'est l'idée d'obligation qui le marque du sceau de la liberté : privez-le de cette relation austère, vous effacez en lui l'empreinte sacrée.

Lorsqu'on méconnaît ce principe fondamental, on devient aisément la dupe d'un sentimentalisme maladif, et l'on s'expose, avec les meilleures intentions du monde, à tomber dans les plus étranges confusions d'idées. Nous en trouverions la preuve, même chez des personnes franchement chrétiennes, élevées à l'école de la Bible. En veut-on un exemple ?

Un auteur que je vénère, M^{me} de Gasparin, avait traduit de l'anglais un livre intitulé: «L'homme et la bête», où l'immortalité de l'âme... des animaux est carrément affirmée. Or, elle n'a pas craint d'intervenir dans le débat et d'ajouter son témoignage à celui de l'auteur dans une note assez longue dont voici la fin: «Un dernier mot tranche la question: L'amour ne périt jamais! (I Cor. XIII, 8) Qui dira de l'animal: Il n'aime pas? » (L'homme et la bête, chap. I. La Bible.)

Voilà, en effet, une façon sommaire de « trancher la question » plutôt que de la résoudre. Saint Paul a dit : «L'amour ne périt jamais! » — donc, l'immortalité des animaux ne fait plus l'ombre d'un doute! Qu'eût pensé l'apôtre s'il avait pu prévoir qu'on invoquerait

un jour en faveur d'une thèse aussi fantaisiste l'autorité de sa sublime parole? Lui, le logicien sévère, qui, dans un élan de pieuse ferveur, s'élève ici à la plus haute poésie; lui qui parle de l'amour au sens chrétien du mot, de cet amour saint, ineffable, surnaturel, auprès duquel la foi la plus puissante n'est qu'un « vain son qui résonne », et la connaissance de tous les mystères est égale à zéro; lui, saint Paul, aurait fait allusion aux passions instinctives de l'animal! Entre l'amour divin et l'amour bestial, il n'y aurait qu'une différence de degré!... D'où vient l'erreur colossale? De la simple négligence de ce facteur, qui creuse un abîme sans fond entre le monde moral et le monde sensible: la justice!

Dans cet exemple typique, la question est jugée par en bas: pour l'embrasser dans toute son ampleur, essayons maintenant de la prendre au sommet. Dieu, l'Etre parfait, source de toute vie, a droit à des hommages absolus: « Il faut l'aimer de toute son âme ». Est-ce à dire que l'amour parfait doive congédier la justice, une fois introduit par elle dans la sphère religieuse? Faut-il entendre au pied de la lettre le mot de saint Augustin: « Aime Dieu et fais ce que tu voudras! » Cette parole fameuse est d'une profonde vérité, aussi longtemps qu'on demeure dans l'esprit qui l'a dictée. Mais, si l'on voulait en inférer qu'à cette hauteur la justice a fini son rôle, absorbée qu'elle est par l'amour, l'erreur que nous avons combattue se reproduirait avec toutes ses conséquences, malgré sa forme raffinée; que dis-je? couverte du manteau de la religion, elle n'en serait que plus dangereuse: c'est un chapitre assez long dans l'histoire que celui des écarts du mysticisme.

Quoi de plus respectable et, en apparence, de plus candide que des sentiments comme ceux-ci: «Donner à son amour un objet infini, c'est se mettre à même de croître toujours dans l'amour et de devenir toujours plus parfait par l'amour... C'est par la vraie et parfaite obéissance, par l'abdication de leur propre volonté et de leur propre jugement que je désire surtout que se fassent remarquer tous ceux qui, dans cette société, se consacrent au service de Dieu ». N'y a-t-il pas une saveur apostolique dans ces paroles? Celui qui les a prononcées s'appelle... Ignace de Loyola! Entre la pensée qu'elles expriment et le Jésuitisme tel qu'il s'est révélé plus tard, le chemin parcouru fait moins de détours qu'il ne semble. La direction est déjà indiquée dans cette mention du jugement parmi les choses qu'il faut « abdiquer » au nom de l'amour. Le jugement et la justice se tiennent

de si près, que renoncer à l'un c'est renoncer à l'autre par anticipation. Au point de départ, la piété mystique!

Or, si elle offre moins de périls quand elle garde une attitude contemplative, elle est le germe des plus graves aberrations lorsqu'elle devient militante. Porté sur les ailes du fanatisme et déployant tous ses effets sur le terrain pratique, le système qu'elle engendre aboutit fatalement à tous les désordres sociaux, à la négation de la justice : l'amour a perdu son caractère moral, la conscience est trahie, la personnalité humaine est vendue, adieu la responsabilité! Tout est sanctifié par l'obéissance passive. Pourvu que l'on plaise à l'objet de son culte, que cet objet se nomme Dieu, la sainte Vierge ou l'Eglise, tout est licite, tout est bon, tout est méritoire; on immolera tout au monde pour les besoins de la cause : la fin justifie les moyens! Voilà les fruits du mysticisme, quand il est animé, comme la trop célèbre « Compagnie de Jésus », d'un esprit de domination théocratique.

Ainsi donc, on ne peut être juste que dans l'amour, et l'on ne saurait aimer que dans la justice. Ici, plus que jamais, il ne faut séparer ni confondre, mais à la fois distinguer et unir. Le terme où convergent nos inductions précédentes peut se formuler dans cette simple proposition: la justice et l'amour sont les deux pôles de la vie morale. Ce sont des notions irréductibles l'une à l'autre, mais dont la pénétration réciproque constitue l'ordre universel. Qu'est-ce que l'ordre, au fait ? C'est l'harmonie dans la diversité, l'unité dans la variété. L'ordre moral a ceci de particulier qu'il ne saurait être établi par voie de contrainte. Son caractère spécifique est la liberté, parce que les êtres spirituels et conscients d'eux-mêmes en font seuls partie.

Si l'amour est la puissance d'attraction qui réunit les êtres moraux en un seul corps, la justice est la sanction de l'ordre : elle marque les distances, définit les rapports et veille à maintenir l'équilibre. Elle détermine les devoirs de chacun vis-à-vis de tous, et garantit les droits impliqués dans ces devoirs. Elle est la vérité du monde moral, l'amour en est la vie. Tandis que ce dernier est un agent de circulation, un principe de mouvement et de progrès, la justice remplit à l'égard de l'ordre universel le même rôle que la conscience à l'égard de chaque homme : elle est le principe de conservation et de stabilité. Ou, si l'on veut encore, la justice est la conformité à la loi, expression de l'ordre ; l'amour est « l'accomplissement de la loi ». L'amour n'est rien sans la justice, mais la justice ne peut rien sans l'amour. Elle est la règle, il est la force ; elle est le pouvoir législatif, il est le pouvoir

exécutif. En un mot, la justice fournit le programme que réalise l'amour.

Ces considérations expliquent l'embarras dans lequel on se trouve, toutes les fois que, poussé par un besoin excessif d'unité, on cherche à grouper sous un seul chef la totalité des idées morales. On demande avec une sorte d'impatience: où est le principe fondamental de la morale? Tantôt vous nous parlez de justice, tantôt d'amour... Il faut se décider! Le dualisme est incompatible avec la raison. Des deux notions en présence, dites-nous laquelle doit être sacrifiée. Nous sommes en mesure de répondre : aucune ! La question est mal posée. Pour résumer toute la morale, on peut également prononcer le mot de justice ou le mot d'amour. Ces deux notions embrassent l'une et l'autre le champ entier de la vie de l'âme. Ce n'est point par l'étendue ou le contenu qu'elles diffèrent essentiellement, mais par le point de vue. C'est une affaire d'orientation. Les deux éléments de l'ordre étant la variété et l'harmonie, on peut aussi concevoir l'ordre spirituel sous ces deux faces parallèles. La justice est toute la morale, mais considérée sous l'angle de la diversité; l'amour est toute la morale, mais envisagée au point de vue de l'unité. La première distingue, la seconde fusionne; l'une représente l'élément individuel, l'autre l'élément social. A la racine de l'amour est l'idée de communauté; à la base de la justice, l'idée de propriété: cuique suum!

La justice est dans le monde supérieur ce que la logique est dans le monde intellectuel, ce que la ligne droite est pour l'espace. L'amour a des degrés d'énergie; la justice n'en a point. L'amour est plus ou moins vif, intense, impétueux : aucun de ces adjectifs ne convient à la justice. Elle a pour attributs la sérénité, la droiture, la rectitude. En sa qualité de principe régulateur, elle demeure toujours semblable à elle-même. Il est dans sa nature de ne plier jamais ; car, de même qu'une règle sujette à des variations, malléable selon les circonstances, n'est qu'un instrument d'erreur ou de mensonge et ne mérite plus son nom de règle, de même la justice, si elle cédait à des influences étrangères, si elle devenait partiale, ne serait plus la justice. Précisément parce qu'elle a mission de sauvegarder les droits individuels, les intérêts de tous et de chacun, elle règne au-dessus des questions de personnes, elle est impersonnelle par essence.

La justice, enfin, est la charpente immuable qui soutient l'ordre moral tout entier. Si cet ordre est bouleversé par un accident quelconque, c'est à elle qu'il appartiendra de fixer les conditions de son rétablissement. Le privilège de l'amour sera de réaliser l'entreprise. Ainsi en est-il du *fait chrétien*. La justice de Dieu n'est pas contraire à son amour, puisque notre rédemption est une « démonstration de sa justice » (Rom. III), et que, les conditions étant remplies de part et d'autre, il est « fidèle et juste en nous pardonnant » (I Jean I, 9).

Il nous reste à élucider un dernier point. Pourquoi la justice, bien ou mal entendue, est-elle antérieure à l'amour dans le développement moral des individus et de la société? Longtemps avant de comprendre le devoir d'« aimer son prochain comme lui-même », l'enfant se fait de la justice une idée très accusée et très haute. A l'école, quelle n'est pas son indignation et sa douleur, quand il est témoin d'un acte de partialité ou de favoritisme! Ce n'est point la sévérité comme telle qui le révolte : ce qu'il demande, c'est qu'elle soit la même pour tous. Les peuples primitifs sont comme les enfants : très sensibles aux égards, mais d'une susceptibilité outrée sur le point d'honneur. L'humeur vindicative, le besoin de noyer l'injure dans le sang, la pratique de la vendetta, tels sont les hommages grossiers rendus à l'idée de justice dans un état social voisin de l'anarchie.

La justice est donc au seuil de la vie morale, voilà ce qu'enseignent la psychologie et l'histoire. Est-ce un motif de l'y confiner, pour ne voir en elle — avec les mystiques de toute nuance — qu'un degré inférieur de moralité, un stade rudimentaire dépassé par l'amour? Non, certes. Le fait qu'elle est une *initiation* trouve sa raison d'être dans les principes que nous avons exposés. N'est-ce pas à elle, en effet, qu'il incombe de faire le départ entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, de tracer la ligne de démarcation entre le domaine moral et les autres, de définir son contenu et de délimiter sa sphère en tous sens?

Dès lors, il est impossible de franchir les parvis de la vie morale sans entrer en contact immédiat avec la notion de justice. Elle est nécessairement au début, et cela n'implique nullement sa subordination ou son infériorité, puisque sa compétence s'exerce sur la totalité de l'ordre spirituel. Son commandement, il est vrai, se résume et s'achève dans l'amour; mais c'est elle qui fait de l'amour un commandement qu'elle impose à chaque individu. Elle précède l'amour parce que la diversité est antérieure à l'unité. Pour aimer, il faut être deux; pour s'unir à autrui, il faut préalablement se distinguer d'autrui; pour renoncer à soi-même, il faut s'être saisi de soi-même; pour se donner, il faut se posséder.

* *

Un simple mot pour finir. Autrefois, le sens de la justice prédominait dans les âmes et y comprimait à l'excès les sentiments expansifs, les dispositions à la tendresse et à la sympathie.

Mais du moins nos pères étaient des hommes forts et vaillants qui ne transigeaient point avec le devoir et ne se laissaient pas « emporter à tout vent de doctrine ». C'étaient des gens de caractère, taillés en quelque sorte dans le granit du Sinaï. Aujourd'hui, tempora mutantur. Japhet a secoué la tutelle de Sem. Il semble que nous ayons émigré de Palestine en Inde, et respiré les parfums enivrants de la terre des Védas. Nous avons gagné en sensibilité, en largeur, en bienveillance, en cosmopolitisme; mais, si les angles se sont adoucis — ce qui n'est pas un mal — les âmes ont perdu en substance et en virilité; ce qui est un grand dommage. Notre génération souffre de langueur et d'anémie; elle manque de nerf et y supplée par la nervosité. L'élément tonique qui lui fait défaut et qu'il faudrait infuser dans ses veines, c'est la notion de justice, c'est-à-dire le principe moral par excellence.

Genève.

Aloys BERTHOUD.

Au moment de mettre en pages, nous apprenons la mort de M. le professeur Berthoud, dans sa quatre-vingt-huitième année. Nous adressons ici notre hommage à la mémoire du collaborateur vénéré, du doyen des théologiens de la Suisse romande, du vaillant et infatigable croyant qu'a été M. Berthoud. Nous sommes heureux que la Revue puisse publier ainsi le dernier article qui soit sorti de sa plume.

La Rédaction, 12 novembre 1932.